

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE)
 RELATIVE À LA DEMANDE TARIFAIRE 2013-2014**

ÉTUDE DES ÉCARTS PRÉVISIONNELS ET PRÉVISIONS 2013 PAR RUBRIQUE

Rubrique « récupérations de coûts »

- 1. Références :** (i) Pièce C-AQCIE-CIFQ-0008, page 18;
 (ii) Dossier R-3776-2011, pièce B-0067, pages 101 et 102.

Préambule :

(i) « Quant à la rubrique « récupération de coûts », le Distributeur rapporte un écart important de 15,2 M\$ en 2011, par rapport à des écarts moyens de 8,6 M\$ sur la période 2004-2010. Bien qu'une partie de ce trop-perçu soit compensée par un manque à gagner au niveau des charges d'exploitation, nous constatons qu'au cours des dernières années, celles-ci se sont aussi soldées par un écart favorable au Distributeur : ainsi, le manque à gagner, au niveau des charges d'exploitation, qui devrait compenser le trop-perçu au niveau de la récupération de coûts, est déjà lui-même compensé par un autre écart.

En réponse à la question 5.3 de la DDR de l'AQCIE-CIFQ, le Distributeur présente l'évolution de la rubrique « récupération de coûts » sur la période 2007-2013, que nous reproduisons ici :

**TABLEAU R-5.3
 RÉCUPÉRATION DE COÛTS 2007 À 2013 (EN M\$)**

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
	Année historique	Année de base	Année témoin				
Récupération de coûts	-42,3	-45,4	-40,4	-45,9	-52,8	-44,0	-44,6
Réclamations aux tiers et autres	-23,0	-23,5	-21,8	-24,2	-20,9	-20,2	-20,3
Missions effectuées à l'extérieur du Québec	-1,1	-2,8	-2,0	-1,9	-8,0	-	-
Autres	-21,9	-20,7	-19,8	-22,3	-21,9	-20,2	-20,3
Pose d'attaches, espace poteaux, conduits	-19,3	-21,9	-18,6	-21,7	-22,9	-23,8	-24,3

Si la prévision pour 2013 de la sous-rubrique « pose d'attaches, espace poteaux, conduits » semble appropriée considérant la tendance sur la période 2007-2011, on remarque que celle des « réclamations aux tiers et autres », à 20,3 M\$, est plus basse que tous les montants réels des années 2007 à 2011. Nous suggérons donc que cette prévision rejoigne la moyenne de cette période, à 24,8 M\$, faisant ainsi passer la rubrique « récupération de coûts » à 49,1 M\$, en réduction des charges d'exploitation. » [Nous soulignons]

(ii) Extrait de la question 108 de la demande de renseignements no 1.2 du dossier R-3776-2011 :

(iii) Dans son dossier tarifaire 2009, le Distributeur explique que :

« Deux rubriques de coûts sont régulièrement affectées par une telle situation, la première, relative à des revenus de facturation obtenus à l'interne et la deuxième, relative à des revenus obtenus de tiers :

- Lorsqu'encourus, ils sont comptabilisés à la rubrique « Expertises et autres » (facturation interne émise). À titre d'exemple, un montant non récurrent facturé à d'autres unités ou divisions d'Hydro-Québec et n'ayant pas fait l'objet d'entente client-fournisseurs;*
- Lorsqu'encourus, les revenus obtenus de tiers sont comptabilisés à la rubrique « Réclamations aux tiers et autres » (récupération de coûts). À titre d'exemple, un montant non récurrent pour des missions d'assistance entre distributeurs d'électricité (travaux de dépannage aux États Unis). Ces missions sont souvent requises suite à des événements climatiques ou autres difficilement prévisibles.*

Ces rubriques de revenus sont en fait des récupérations de coûts. Ainsi, le Distributeur établit le montant de la facturation en fonction des coûts réels encourus pour rendre les services. Ce faisant, l'impact est nul pour le Distributeur. »

Demande :

108.1 Veuillez confirmer que les revenus pour l'année historique 2010, l'année de base 2011 et l'année témoin 2012 reliés aux rubriques « *Expertises et autres* » et « *Réclamations aux tiers et autres* » sont des récupérations de coûts et ce faisant, l'impact est nul pour le Distributeur. Si non, veuillez expliquer et quantifier les impacts nets sur les revenus requis 2010-2011-2012.

Réponse :

Le Distributeur le confirme.

Demande :

1.1 Veuillez indiquer l'impact sur les revenus requis 2013 (coûts et revenus) de la rubrique « récupération de coûts » en considérant l'impact nul pour le Distributeur (référence (ii)).